Québec

Gouvernement du Québec

**Le ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
et ministre responsable de la région de l'Estrie**

Québec, le 6 mai 2015

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires, 1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur,

J'ai pris connaissance de la pétition déposée à l'Assemblée nationale le 30 avril dernier, par le député de Lévis, et dans laquelle 465 pétitionnaires de Saint-Damien-de-Buckland, expriment leurs inquiétudes face à la possible implantation d'un bâtiment d'élevage porcin sur le territoire de leur municipalité et demandent de bloquer le projet en question.

D'abord, je désire mentionner que la MRC de Bellechasse et la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland disposent, conformément aux orientations du gouvernement en matière d'aménagement du territoire, d'un cadre normatif visant à favoriser la cohabitation harmonieuse entre les utilisations agricoles et non agricoles. Ce cadre contient des mesures en vue d'atténuer les odeurs inhérentes aux activités d'élevage et prévoit une protection particulière pour les sites les plus sensibles, comme les résidences. Toute personne désireuse de construire un bâtiment d'élevage doit se conformer à ces normes.

Il importe également de souligner que la réglementation environnementale en vigueur prévoit des normes visant à assurer la protection des lieux de captage d'eau potable lors de l'implantation d'un bâtiment d'élevage. Tout promoteur doit également s'y conformer.

... 2

200, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : 418 380-2525
Télécopieur : 418 380-2184
ministre@mapaq.gouv.qc.ca

Finalement, je tiens à rappeler que l'agriculture, dont les activités d'élevage, contribue de manière significative à l'occupation dynamique du territoire et à la vitalité des milieux ruraux. En effet, de par ses multiples fonctions, elle a un impact déterminant sur la capacité d'un territoire à maintenir son tissu économique et social. Un nouvel élevage porcin implanté dans le respect des règles applicables constitue donc une opportunité de développement dont bénéficie l'ensemble de la communauté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PIERRE PARADIS
Ministre de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation